

215C0629
FR0000125460-DIV12

13 mai 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE D'EDITION DE CANAL PLUS

(Euronext Paris)

La société Vivendi a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société SECP¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SECP sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 12 mai 2015 par la société Vivendi.